



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-02-54-R77.5

Date : 22 janvier 2009

Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE SPÉCIALEMENT DÉSIGNÉE

Composée comme suit : M. le Juge Carmel Agius, Président
M. le Juge Alphons Orié
M^{me} le Juge Christine Van den Wyngaert

Assistée de : M. John Hocking, Greffier par intérim

Ordonnance rendue le : 22 janvier 2009

**DANS LA PROCÉDURE OUVERTE CONTRE
FLORENCE HARTMANN**

DOCUMENT PUBLIC

ORDONNANCE FIXANT LA DATE D'UNE CONFÉRENCE DE MISE EN ÉTAT

Le Procureur *Amicus Curiae*

M. Bruce MacFarlane

Les Conseils de l'Accusée

M. Karim A. A. Khan (conseil)

M. Guénaël Mettraux (conseiller juridique)

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE SPÉCIALEMENT DÉSIGNÉE (la « Chambre ») du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

ATTENDU que, conformément à l'Ordonnance relative à l'ouverture du procès, rendue le 28 novembre 2008, la conférence préalable au procès aura lieu le 5 février 2009 et que le procès s'ouvrira à l'issue de cette conférence,

ATTENDU qu'il convient en l'espèce de convoquer une conférence de mise en état avant la conférence préalable au procès et avant le procès,

EN APPLICATION des articles 54 et 65 *bis* du Règlement de procédure et preuve,

CONVOQUONS, pour le 30 janvier 2009 à 14 h 15 dans la salle d'audience III, une conférence de mise en état.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Président de la Chambre

/signé/

Carmel Agius

Le 22 janvier 2009
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]